



## UNION SPORTIVE BRAINE-WATERLOO a.s.b.l.

### REGLEMENT DES CHALLENGES DE REGULARITE DE « ROAD »

*Saison 2024-2025*

Article 1<sup>er</sup> : l'U.S.B.W. organise annuellement des challenges de régularité internes portant sur la saison de « ROAD », celle-ci va du 1 novembre au 31 octobre.

Art. 2. - Les classements des challenges sont proclamés et les récompenses remises aux athlètes à l'occasion d'une manifestation organisée à cet effet. Les récompenses, dont la nature et l'importance sont déterminées annuellement par le Conseil d'administration, ne sont octroyées qu'aux athlètes en règle de cotisation. Les athlètes ayant quitté le club à la date de la manifestation sont, le cas échéant, retirés des classements.

Art. 3 – Le Conseil d'administration mandate un de ses membres, ou, à défaut, tout autre personne, pour procéder à l'établissement des classements, selon les modalités du présent règlement. Il incombe aux athlètes de faire parvenir au responsable des classements les résultats complets des épreuves auxquelles ils ont participé.

Pour la saison 2024-2025, les responsables mandatés par le Conseil d'administration sont Pierre Spigeeleer. ([pspigeele@gmail.com](mailto:pspigeele@gmail.com)) et Jean-François Reginster ([jf.reginster@gmail.com](mailto:jf.reginster@gmail.com))

Art. 4 - Le Conseil d'administration tranche souverainement les cas non prévus au présent règlement et les réclamations éventuelles ; celles-ci doivent être introduites par écrit.

Art. 5 - On distingue 2 challenges :

- a. le CHALLENGE-TOUTES CATEGORIES, pour femmes des catégories cadets aux masters ;
- b. le CHALLENGE-TOUTES CATEGORIES, pour hommes des catégories cadets aux masters

Art. 6 - Les courses suivantes sont prises en considération pour le challenge 2024-2025 :

#### Courses sur route

Distance (kms)

<a href="#">Crêtes Brainoises (USBW)</a>	Lillois	Samedi 15/02	6.2	12.8		
Marathon – Chpt Europe	Bxl-Louvain	Samedi 12 et dimanche 13/04	10	21.1	42.2	
Challenge BW Gentinnes	Gentinnes	Dimanche 20/04	6.7	12.7		
20 kms de Bxl	Bruxelles	Dimanche 25/05	20			
<a href="#">Marathon du BW</a>	Jodoigne	Samedi 21/06	5	10	20	42
Semi-marathon de Nivelles	Nivelles	Dimanche 21/09	5	10	21.1	
Foulées des flosses	Woluwe-st-Pierre	Dimanche 26/10	7.5			

#### Trails

Trail du Chalet de la Forêt	Genappe	Vendredi 14/03	13	22		
Trail des Cisterciens	Court-st-Etienne	Dimanche 20/04	21	39	65	100
Lasnoise Lutgarde Trail	Lasne	Jeudi 29/05	8	17	34	42
Les Forges de la forêt d'Anlier	Habay-la-Neuve	Samedi 21/06	7	14	20	
Europa Trail Brussels	Waterm.-Boifort	Samedi 06/09	10	26	52	
<a href="#">Knight Bee Trail</a>	Baine-le-Château	Octobre (date à confirmer)	6	10	22	
<a href="#">Sortie week-end Road team</a>	Spa	Octobre (date à confirmer)				



L'athlète a également la possibilité de participer à 2 courses/trails au choix parmi les organisations officielles LBFA/VAL, Challenge du BW, Challenge Delhalle, ... Pour que ces courses soient prises en compte dans le calcul du challenge, l'athlète doit signaler sa participation (et son résultat) aux responsables du challenge via la mailbox [resultats@usbw.be](mailto:resultats@usbw.be)

Art. 7 - Le classement des challenges est établi par addition des notes obtenues par les athlètes en application de la formule reprise à l'article 10. Cette formule se base sur le classement réglementairement établi par l'organisateur. Il est tenu compte :

- des 6 meilleures notes pour le CHALLENGE-TOUTES CATEGORIES. Il faut au moins 4 notes pour être classé.

Comme il s'agit d'un challenge de régularité, quel que soit le nombre de points obtenus, les athlètes comptant 6 notes précèdent dans l'ordre les athlètes qui en comptent 5 et 4 pour le challenge-toutes catégories.

En cas d'égalité, c'est la meilleure des 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, ... note qui est prépondérante. Si l'égalité subsiste, les athlètes sont classés ex-aequo.

Art. 9 – Les bonus suivants, dits 'de participation' sont attribués, pour autant que l'athlète ait terminé sa course :

- Crêtes Brainoises (USBW) : + 25%;
- Le marathon du BW : + 25%
- Kight Bee Trail : +25 %
- Sortie du club lors du week-end de la Road Team : +25 %

Pour les Masters, en cas de course commune, un coefficient (base WMA) sera appliqué à partir des Masters 40.

- WMA40 : +2.57 % - WMA45 : +6.42% - WMA50 : +9.83 % - WM55 : +13.35% - WMA60 : +16.97%

Art. 10 - La note par course/trail est déterminée comme suit :

$$\text{Points obtenus} = (10 - ((\text{place à l'arrivée} - 1) * 10) / \text{nombre d'arrivées}) * \text{bonus participation} * \text{bonus WMA}$$

